

SOCIETE FRANCAISE DE FINANCES PUBLIQUES

Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2018
Poitiers, Faculté de droit et de Sciences sociales
Amphithéâtre Hardouin

Etaient présents (émargements) : Ibouraïm ADOYI, Eloïse BEAUVIRONNET, Fabrice BIN, Katia BLAIRON, Romain BOURREL, Xavier CABANNES, Clémence CARDON-QUINT, Fabien CARDONI, Rudy CHOUVEL, Emmanuel de CROUY-CHANEL, Corinne DELON-DESMOULIN, Gil DESMOULIN, Aurélie DORT, Etienne DOUAT, François ECALLE, Corine EYRAUD, Takeshi FUJITANI, Florent GAULLIER, Alexandre GUIGUE, Antoinette HASTINGS, Matthieu HOUSER, Céline HUSSON-ROCHGONGAR, Sébastien KOTT, Michel LE CLAINCHE, Marc LEROY, Loïc LEVOYER, Ludovic LOMBARD, Philippe MASQUELIER, Benjamin MOSNY, Gilbert ORSONI, Sasso PAGNOU, Valérie PALMA-AMALRIC, Alain PARIENTE, Christophe PIERUCCI, Audrey ROSA, Ahmed SALLE, Sylvie TSOULIDES, Valérie VARNEROT, Céline VIESSANT

Avaient donné une procuration : Jean-François BOUDET (X. CABANNES), Jean-François CALMETTE (C. VIESSANT), Georges CAVALIER (A. PARIENTE), Henry-Michel CRUCIS (M. HOUSER), Anne-Claire DUFOUR (A. HASTINGS), Sébastien EVRARD (A. PARIENTE), Jean GIARD (A. DORT), Julien LEMANON-CROZE (E. DOUAT), Caroline LEQUESNE-ROTH (C. HUSSON), Christian MICHAUT (E. DOUAT), Christophe PIERUCCI (X. CABANNES), Aymeric POTTEAU (A. GUIGUE), Miarintsoa RASAMOELY (C. VIESSANT), Messaoud SAOUDI (C. DELON-DESMOULIN), Jacques SAUREL (C. VIESSANT), David YTIER (A. DORT).

Début : 17h50

1- Informations du président

Le président fait un point sur la gestion au quotidien de la SFFP. Il indique qu'après quelques difficultés liées au changement de président et de trésorier, le nouveau trésorier de la SFFP, Alexandre Guigue, a désormais accès aux comptes bancaires et peut en assurer la gestion.

Le président fait, ensuite, état des importants progrès de la communication de la SFFP. Il note l'importance de *La lettre de la SFFP* qui est très appréciée malgré son caractère artisanal. Corinne Delon-Desmoulin présente la lettre : elle explique que c'est un travail partagé avec Xavier Cabannes. La première lettre a demandé un travail important mais un rythme de croisière a été trouvé. Elle est désormais protégée par un ISSN, afin que les articles y figurant ne puissent pas être réutilisés.

Le billet bibliographique mensuel a également un certain succès et il est, également, prévu de le protéger par un ISSN.

Le président précise, également, qu'il a été créé une page wikipedia pour l'entrée « SFFP ».

En revanche, le site internet de la SFFP est arrivé à bout de souffle et il s'avère nécessaire de choisir un nouveau prestataire pour le reconstruire. Le Conseil d'administration étudiera les différentes offres proposées par différents prestataires et un nouveau site devrait être opérationnel fin octobre ou début novembre 2018.

D'un point de vue scientifique, le président note le grand succès du prix de thèse cette année, la SFFP ayant reçu douze thèses. Le prix SFFP 2018 « Luc Saïdj » a été remis à Fabrice Pezet, le mercredi 27 juin 2018, pour sa thèse sur « La fiscalité et le marché. De l'Etat fiscal à la fiscalité de marché ». Une mention au titre du concours de Prix de la SFFP a été attribuée à Giuseppe Bianco pour sa thèse intitulée « Restructuring Sovereign Debt : Private Creditors and International Law - Restructuration de la dette souveraine : entre créanciers privés et droit international ».

La SFFP a également reçu, suite à appel à projet pour le financement d'un groupe de recherche, quatre très bons projets. Un jury s'est également réuni et a retenu le projet porté par Céline Husson sur *La légitimité en finances publiques*. Céline Husson présente le projet dont le descriptif a été relaté dans la lettre de la SFFP n° 2. Elle précise que le projet de recherche porte sur la légitimité en finances publiques et non la légitimité des finances publiques. Il s'agit d'envisager la légitimité en partant des acteurs des finances publiques avec une perspective comparatiste et historique. Le projet va s'échelonner sur toute l'année : deux séminaires seront programmés à Amiens et un à Paris ou un à Amiens, un à Lille et un à Paris.

Le président mentionne, ensuite, le colloque organisé en partenariat avec la Société de Droit Comparé, au mois de mars 2018, sur *le Financement des Parlements* qui s'est tenu à Luxembourg.

Il fait un point sur le séminaire itinérant en indiquant que les actes de celui de Bordeaux qui s'est tenu au mois de mars sont parus le 27 juin 2018 au *Bulletin juridique des collectivités locales* (2018 n°4/18 pp. 257-270). Les actes du séminaire de Reims qui a eu lieu au mois de mai paraîtront dans la revue *Gestion & Finances publiques* dans le numéro de juillet/août. Les actes du séminaire de Poitiers qui a eu lieu le 27 juin 2018 paraîtront à la *Revue Française de Finances Publiques*. Les actes du séminaire de Lille qui aura lieu le 20 septembre 2018 seront publiés à la revue *Gestion & Finances publiques*. Et, enfin, les actes du séminaire de clôture qui se tiendra au mois d'octobre ou de novembre à la Cour des comptes et qui est organisé en commun avec Fondafip seront publiés à la *Revue Française de Finances Publiques*.

Plusieurs projets soutenus par la SFFP mais non encore finalisés sont lancés :

- Un projet avec la Société d'Economie Politique est en cours de discussion : un groupe de recherche a été mis en place pour travailler sur la comparaison de la fiscalité des entreprises entre la France et l'Allemagne. Une réunion se tiendra à Paris le 4 juillet pour voir comment organiser la collaboration.
- Le projet « Anglo », porté par Alexandre Guigue qui bénéficie déjà d'un financement de l'Université Savoie Mont-Blanc, concerne *Le ou les modèles budgétaires anglo-saxons*. Un

séminaire de préparation aura lieu le 23 novembre 2018 à Chambéry. Actuellement, un vacataire a été recruté pour la réalisation d'une bibliographie et pour créer un réseau d'institutions dans les différents Etats (ministère des finances, institutions financières...).

- La SFFP apportera un financement de 500 € au colloque organisé à Lyon le 14 septembre 2018 par Messaoud Saoudi sur « Le patrimoine local à la lumière du droit financier des collectivités territoriales ». Une publication des actes est prévue dans la revue *Gestion & Finances publiques* en fin d'année.

- La SFFP est associée à un colloque qui aura lieu à Nantes, sous la direction d'Antoinette Hastings, le 28 septembre 2018 « Quelles finances locales pour demain ? ». Ce colloque s'inscrit dans la volonté de renforcer le partenariat avec la CRC des Pays de Loire. L'approche sera pluridisciplinaire (économie, urbanisme...). Il est également en lien avec le réseau fin loc. Une publication des actes est prévue.

- Sera organisé à Amiens, les 4 et 5 avril 2019, sous la direction de Céline Husson et d'Emmanuel de Crouy-Chanel, un colloque sur la justice fiscale avec le soutien de la SFFP. Un appel à communication va être diffusé. C'est un projet co-organisé avec Cédric Glineur qui est historien du droit. La problématique porte sur la rencontre entre égalité fiscale et privilèges.

- Est également programmé un colloque sur « Cabinets ministériels et finances publiques », à Lille, porté principalement par Matthieu Caron et Xavier Vandendriessche, le 21 septembre 2019. Plusieurs membres de la SFFP seront sollicités.

- La SFFP va organiser en collaboration avec la Société française de droit international un colloque sur les organisations internationales et les finances publiques : il s'agira de s'interroger sur la manière dont les organisations internationales sont financées, la manière dont elles utilisent leurs finances et dont elles interagissent sur les finances. Un comité scientifique va être constitué pour préparer un programme. Le colloque aura lieu fin 2019.

- Michel Le Clainche propose une association entre la SFFP et la revue *Gestion & Finances publiques*. L'idée serait d'appréhender le décalage entre l'importance des finances publiques et la contribution relativement modeste des spécialistes en identifiant des sujets concrets et, sur ces sujets, faire un travail d'expert qui pourrait être publié. L'idée sous-jacente serait d'avoir un partenariat avec un média plus proche du grand public pour relayer nos travaux. Une réunion sera organisée en septembre pour mettre en place ce projet.

- Romain Bourrel et Audrey Rosa propose d'organiser un colloque en 2020 sur *Les mythes en droit public financier* : est-ce que l'on peut en identifier, quels sont leur fonction, comment les appréhender. Peut-être à Grenoble, Romain Bourrel ayant un accord de principe du directeur du centre de recherches.

- Proposition de M. Philippe Masquelier pour un travail, pouvant associer la SFFP, autour du centenaire de la Direction du budget (créée en 1919) et/ou de l'anniversaire de l'ordonnance du 2 janvier 1959. Monsieur Masquelier indique que ces projets sont à maturer. La SFFP est bien évidemment intéressée.

En outre, Clémence Cardon-Quint a présenté pendant l'AGE le projet du groupe de recherche sur les affaires budgétaires : ce projet part de l'idée que l'on ne peut pas

comprendre une politique sectorielle sans parler de son financement. Le projet tend à croiser le point de vue du secteur (ministres dépensiers) et du ministère des finances avec l'idée de travailler sur la dépense de l'État avec une vision historique. Il s'agit d'un projet pluriannuel (4 ans) et interdisciplinaire. La première rencontre aura lieu à l'automne avec un rythme de 6 séminaires par an.

2- Bilan financier 2017 et approbation des comptes 2017 (Jacques Saurel, trésorier du 1^{er} janvier au 6 septembre 2017 puis trésorier-adjoint du 7 septembre au 31 décembre 2017)

En l'absence de Jacques Saurel, trésorier du 1^{er} janvier au 6 septembre 2017 puis trésorier adjoint jusqu'au 31 décembre 2017, Alexandre Guigue présente les comptes de l'année 2017. Comme chaque année, les recettes sont assez modestes à côté des dépenses. En ce qui concerne les cotisations, il y a eu en 2017 adhésion de 13 doctorants ayant acquitté une cotisation de 15 € et 67 adhérents ayant acquitté la cotisation au tarif de 30 €.

Concernant les dépenses, certaines ont un montant important :

- Le prix de thèse de la SFFP ;
- Le Dictionnaire Encyclopédique de Finances publiques ;
- Les frais de déplacement des membres du CA et du bureau ;
- Le Prix Loïc Philip pour le major du M2 Fiscalité personnelle et du patrimoine ;
- La gestion du site internet.

Les comptes 2017 sont approuvés à l'unanimité.

Le président rappelle l'investissement de Jacques Saurel en tant que trésorier de la SFFP depuis 2000. **En dehors des finances de la SFFP**, Etienne Douat et Alexandre Guigue ont réalisé une collecte pour lui faire un cadeau prenant la forme de bouteilles de vin.

3- Situation financière 2018 par M. Alexandre GUIGUE, trésorier de la SFFP

Alexandre Guigue fait un bilan de la situation financière 2018. Il constate que les dépenses sont d'ores et déjà plus élevées que les recettes.

Il n'inclut pas, dans ces dépenses, les frais de gestion qui seront globalisés en fin d'année.

Il note cependant que le nombre de cotisations est en forte augmentation, la SFFP comptant, à ce jour, 107 membres (111 à l'issue de l'AGE) ce qui génère un peu plus de produits.

À ce jour, le résultat déficitaire s'élève à 12 231,10 €.

Il rappelle que, conformément à ce qui a été prévu, le financement de nouveaux réseaux de recherches extérieurs à la SFFP n'a pas vocation à persister à ce niveau.

Il note que l'Université d'été a bénéficié de plusieurs partenaires dans le cadre du financement : la Région Nouvelle Aquitaine, l'Institut de Droit Public (Poitiers), le Centre Maurice Hauriou (Paris 5), l'Institut Léon Duguit (Bordeaux), l'Université de Poitiers. Le bilan coût-avantage est donc largement positif.

Sébastien Kott fait observer qu'il faut dépenser pour générer des recettes.

La question du recouvrement des cotisations est posée au vu de certaines difficultés à les percevoir rapidement en début d'année. Il est proposé d'aider localement Alexandre Guigue pour recouvrer les cotisations. Loïc Levoyer se demande si l'on ne pourrait pas désigner des délégués locaux qui se chargeraient de solliciter les institutions. Xavier Cabannes estime que c'est effectivement une possibilité.

Il est évoqué la possibilité d'un paiement pour plusieurs années par Mme Corine Eyraud mais il est noté que ce fonctionnement peut générer des problèmes de gestion.

Emmanuel de Crouy-Chanel pose la question du choix du déficit et demande s'il s'agit d'une stratégie. Il est rappelé que l'objectif de la SFFP consiste à aider tous ceux qui veulent travailler sur les finances publiques pour développer de nouveaux projets de recherches, à attirer de nouveaux collègues, à créer une dynamique qui fera que les chercheurs et de nouveaux chercheurs se souviendront de l'aide apportée par la SFFP et cotiseront. Il s'agit de dépenser de manière raisonnée pour qu'il y ait davantage de projet, de chercheurs dans notre matière...

Alain Pariente relève que beaucoup de chercheurs peuvent être intéressés pour adhérer et qu'il faudra, dans le futur, réserver l'accès d'un certain nombre de documents et d'informations (Lettre de la SFFP et billet bibliographique notamment) aux membres cotisants de la SFFP.

Loïc Levoyer note que si l'on a de plus en plus de manifestations, il y a une plus grande visibilité et donc plus de recettes.

Xavier Cabannes rappelle que l'objectif n'est pas de dépenser la totalité du patrimoine de la SFFP car il faut penser à ceux qui viendront après. Il rappelle également qu'il y a toujours eu une forte activité de la SFFP (rappel de deux réalisations sous la présidence de G. Orsoni : organisation du colloque à Bercy en 2015 et publication de la nouvelle édition du *Dictionnaire* en 2017, fruit d'un long travail réunissant environ 150 auteurs) et qu'il n'y a pas de réelle rupture entre ce qui se passait avant et ce qui se passe aujourd'hui, seulement un changement de méthode dû à un changement générationnel.

Gilbert Orsoni dit éprouver un grand contentement devant le changement de génération au bureau et au CA de la SFFP.

4- Changement du siège de la SFFP

L'article 1^{er} des statuts dispose : « *Il est créé une association dénommée Société Française de Finances Publiques (S.F.F.P.) dont le siège social est situé : 2 Rue Jean Andréani, 13090 Aix-en-Provence* »

Il est proposé d'adopter un nouveau siège, celui-ci étant situé au lieu d'exercice professionnel du trésorier de la S.F.F.P.

L'article 1^{er} proposé au vote de l'AGE est ainsi rédigé : « *Il est créé une association dénommée Société Française de Finances Publiques (S.F.F.P.) dont le siège social est situé : Université Savoie Mont-Blanc, Faculté de Droit, 73 011 Chambéry Cedex* »

Par ce changement de siège, il ne s'agit nullement de rompre le lien historique entre la SFFP et la faculté de droit d'Aix-en-Provence, d'ailleurs quatre membres (sur 20) du Conseil d'administration sont des aixois dont la Secrétaire générale de la SFFP, Céline VIESSANT. Depuis le renouvellement du CA et la désignation d'un nouveau bureau le 7 septembre 2017, la SFFP ne dispose plus de secrétariat à Aix-en-Provence, Mme Giraud ne souhaitant plus assumer cette charge, charge qu'elle a rempli bénévolement avec dévouement et efficacité pendant de longues années. Désormais, le secrétariat est pris en charge directement par les membres du bureau de la SFFP. En outre, le trésorier en place depuis le 7 septembre 2017, Alexandre Guigue, n'exerce pas à Aix, contrairement à Jacques Saurel jusqu'alors. Les courriers reçus par la SFFP consistent quasi-exclusivement en courriers de la Banque postale et en envois d'adhésion. Ces courriers sont donc destinés au trésorier de la SFFP. Il apparaît dès lors plus simple de désigner le lieu d'exercice du trésorier actuel comme siège de la SFFP. Dans le cas contraire, il faudrait trouver un lieu à Aix pouvant servir de siège à la SFFP et que l'un des membres aixois du CA aille relever régulièrement le courrier de la SFFP en ce lieu et, ensuite, le fasse suivre au trésorier par voie postale. Le doyen de la Faculté de droit de Chambéry a donné un accord écrit pour accueillir gracieusement la SFFP (dans les faits, une boîte aux lettres commune avec celle professionnelle d'Alexandre Guigue).

Le changement d'adresse est adopté à l'unanimité

5- Questions diverses

Aucune question diverse

Fin de la séance : 19h15

Fait à Aix, le 3 juillet 2018

Céline VIESSANT,
Secrétaire générale

